

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6391

concernant le comité d'éthique de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux a accordé la reconduction de la désignation au comité d'éthique de la recherche, ci-après « le CER » de l'Université du Québec en Outaouais, ci-après « l'UQO » pour une période allant du 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2019, conditionnellement à ce que l'UQO se conforme aux conditions arrêtées;

ATTENDU que le conseil d'administration, lors de la séance du conseil tenue le lundi 18 avril 2016, a accepté de répondre favorablement à la reconduction de la désignation ministérielle et à se prononcer sur l'acceptation des conditions émises par le MSSS concernant la désignation du comité d'éthique et de la recherche de l'UQO;

ATTENDU les conditions arrêtées, les modifications demandées et les mesures requises par le MSSS pendant la durée de la désignation du CER;

ATTENDU qu'il y a lieu de répondre favorablement aux exigences du MSSS afin de conserver la désignation;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Vincent Boutonnet,

IL EST RÉSOLU :

D'INFORMER le ministre de la Santé et des Services sociaux que le conseil d'administration de l'UQO a pris connaissance du rapport présenté;

DE MANDATER la présidente du conseil d'administration, madame Diane Godmaire, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, la section 11 : *Mesures prises par le/les établissements* du rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6392

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement aux critères de sélection ainsi qu'à l'étendue et à la durée de la consultation pour le poste de recteur de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 38 de la *Loi sur l'Université du Québec* concernant la nomination du recteur;

ATTENDU le décret gouvernemental n° 39-2015, en date du 28 janvier 2015, nommant monsieur Denis Harrisson à titre de recteur de l'UQO pour un premier mandat de cinq ans qui a débuté le 30 janvier 2015 et se terminera le 29 janvier 2020;

ATTENDU qu'un comité de sélection doit être constitué par l'Université du Québec pour procéder à la désignation d'un recteur, conformément à l'article 1 du *Règlement général 11* : Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement, de l'Université du Québec, ci-après « le Règlement »;

ATTENDU que le conseil d'administration de l'UQO doit transmettre ses recommandations à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec quant à l'étendue et à la durée de la consultation ainsi qu'aux critères de sélection du recteur, conformément à l'article 5 du Règlement;

ATTENDU les articles 5 et 6 du Règlement, concernant les personnes et groupes qui doivent être consultés;

ATTENDU les explications du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs :

1. De consulter les personnes suivantes à titre individuel :

- Les personnes embauchées par l'UQO à titre de professeur et qui n'occupent pas par ailleurs une fonction de direction d'enseignement et de direction de recherche;
- Les personnes chargées de cours inscrites sur la liste de pointage au 24 mai 2019 et qui ne siègent pas à la commission des études et au conseil d'administration;
- Les personnes occupant une fonction de direction d'enseignement ou de recherche, soit le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la doyenne des études, le doyen de la gestion académique, la doyenne de la recherche, les directeurs de département, les directeurs de module, les responsables de programmes de cycles supérieurs et les unités de recherche;
- Les cadres supérieurs et les cadres, à l'exclusion des personnes consultées à titre de personnes occupant une fonction de direction d'enseignement ou de recherche;
- Les autres personnes siégeant à la commission des études et au conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉSOLUTION 418-CA-6392

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement aux critères de sélection ainsi qu'à l'étendue et à la durée de la consultation pour le poste de recteur de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 418^e réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

2. De consulter, en plus de celles identifiées ci-dessus, les personnes représentant les groupes suivants :

- Association des cadres de l'UQO;
- Association des diplômés et diplômées de l'UQO;
- Association du personnel administratif de l'UQO;
- Association générale des étudiants et étudiantes de l'UQO;
- Fondation de l'UQO;
- Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO;
- Syndicat des étudiantes et étudiants salariés de l'UQO;
- Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO;
- Syndicat du groupe professionnel de l'UQO;
- Syndicat du personnel de soutien de l'UQO.

3. De recommander au comité de sélection une consultation de 15 jours ouvrables sur un nombre restreint de candidatures.

4. De retenir, entre autres, les critères de sélection suivants :

- Une formation universitaire de troisième cycle;
- Avoir déjà occupé un poste de professeur dans une université;
- Une très bonne connaissance des systèmes universitaires québécois et canadien, du réseau de l'Université du Québec et des réseaux gouvernementaux;
- Une vision stratégique claire du développement de l'établissement;
- Une connaissance approfondie des territoires desservis par l'UQO ainsi que des enjeux spécifiques liés à ces régions;
- La volonté et l'habileté de développer des relations constructives avec les partenaires du milieu et de jouer un rôle important dans le développement régional de l'Outaouais et des Laurentides;
- Une capacité à assurer la promotion et la sauvegarde des intérêts de l'UQO;
- Une capacité de jugement rigoureux et bien étayé;
- Un sens politique permettant de démontrer une capacité à faire valoir ses points de vue avec respect et conviction;
- Une sensibilité aux dimensions humaines et sociales des problématiques et une propension à les considérer dans la prise de décision;
- Une capacité d'écoute et de compréhension;
- Une aptitude à motiver, mobiliser et rallier la communauté universitaire derrière un projet et à favoriser la synergie des diverses composantes de l'Université;
- Une expérience et une habileté reconnues de gestionnaire dans un contexte d'université en région;
- Une habileté reconnue de gestionnaire capable d'administrer dans le cadre de contraintes budgétaires rigoureuses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6393

concernant la nomination de deux (2) personnes de l'Université du Québec en Outaouais au comité de sélection en vue de la désignation du recteur de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 38 de la *Loi sur l'Université* du Québec concernant la nomination du recteur;

ATTENDU le décret gouvernemental n° 39-2015, en date du 28 janvier 2015, nommant monsieur Denis Harrisson à titre de recteur de l'UQO pour un premier mandat de cinq ans qui a débuté le 30 janvier 2015 et se terminera le 29 janvier 2020;

ATTENDU qu'un comité de sélection doit être constitué par l'Université du Québec pour procéder à la désignation d'un recteur, conformément à l'article 1 du *Règlement général 11* : « Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement », de l'Université du Québec, ci-après « le Règlement »;

ATTENDU que deux membres du comité de sélection doivent être nommés par le conseil d'administration de l'UQO, conformément à l'article 3 du Règlement;

ATTENDU les propositions de personnes pour faire partie du comité de sélection formé par l'Université du Québec en vue de la désignation du recteur de l'UQO;

ATTENDU les explications du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Diane Godmaire, présidente du conseil d'administration de l'UQO, et monsieur Dimitri Della Faille de Leverghem, professeur et membre du conseil d'administration de l'UQO, pour faire partie du comité de sélection en vue de la désignation du recteur de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6394

concernant la délégation de pouvoirs au comité exécutif pendant la période d'été

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs particuliers décrits à l'article 56 du *Règlement général*, le conseil d'administration approuve notamment la délégation des pouvoirs au comité exécutif;

ATTENDU l'article 57 du *Règlement général* qui prévoit la délégation de certains pouvoirs au comité exécutif pour la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil prévue au calendrier des instances, en mai ou en juin, et celui du jour de la première séance d'exercice suivant, en septembre ou en octobre;

ATTENDU l'article 97 du *Règlement général*, qui stipule qu'en plus des pouvoirs reliés à l'administration courante de l'Université, le comité exécutif exerce aussi les pouvoirs que lui délègue par résolution le conseil d'administration et ceux qui lui sont attribués exclusivement en vertu du *Règlement général*;

ATTENDU les explications du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Chrystine Loriaux,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER que durant la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil d'administration prévue au calendrier des instances (en mai ou en juin) et celui du jour de la première séance de l'exercice suivant (en septembre ou en octobre), le conseil d'administration délègue notamment au comité exécutif les pouvoirs suivants :

- a) approuver l'engagement des professeurs;
- b) autoriser l'affectation du personnel de direction de l'UQO;
- c) approuver toute prestation ou tout louage de services, de tout prêt ou de tout emprunt, de tout contrat, dont la valeur excède, dans chaque cas, la somme de cinq cent mille dollars (500 000 \$), mais n'excède pas le montant de deux millions de dollars (2 000 000 \$), sauf dans tous les cas lorsque le financement provient des subventions de recherche;
- d) conclure, avec les établissements d'enseignement ou de recherche, tout accord qu'elle juge utile à la poursuite de ses fins;
- e) acquérir, posséder, louer, détenir, administrer et aliéner des biens par tous modes légaux et à tout titre;
- f) accepter tout don, legs ou autres libéralités;
- g) prononcer l'exclusion d'un étudiant en application du *Code de conduite* ou du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6395

concernant la résolution d'appui à *Équité Outaouais*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'appui du conseil d'administration en septembre 2010 (résolution 346-CA-5220) à la démarche de revendication d'un statut particulier pour le milieu de l'enseignement supérieur dans la région de l'Outaouais visant à soutenir en particulier le développement de l'Université du Québec en Outaouais qui a mené à la création de l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACESO);

ATTENDU que le statut particulier en enseignement supérieur octroyé en 2015 par le gouvernement libéral n'est toujours pas accompagné d'un plan de rattrapage concret ni d'une enveloppe spécifique;

ATTENDU que l'Outaouais tente depuis de nombreuses années de faire reconnaître le sous-financement chronique qui affecte entre autres les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice sociale;

ATTENDU la demande d'appui d'Équité Outaouais en ce sens;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de résolution en appui aux revendications d'Équité Outaouais, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6396

concernant la résolution de reconnaissance à feu monsieur Pierre Moreau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le parcours professionnel de monsieur Pierre Moreau, vétérinaire de formation, au sein du gouvernement canadien, mais également à titre de propriétaire de la firme forestière Sylvec, de fondateur de Planford inc., une firme spécialisée en horticulture, et de vice-président de la Corporation des aînés de la Cabane en bois rond;

ATTENDU que sa détermination et sa volonté d'assurer la mise en valeur et la conservation des écosystèmes forestiers de l'Outaouais ont permis la création de l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) et de la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle;

ATTENDU que l'apport constant et déterminant de monsieur Pierre Moreau a contribué à la mise en place de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) et du Département des sciences naturelles de l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

ATTENDU que ces infrastructures ont généré des retombées économiques, écologiques et sociales en Outaouais, concouru à la renommée de l'UQO, mais aussi à la revitalisation de la MRC de Papineau et de la municipalité de Ripon, premier village universitaire au Québec;

ATTENDU la contribution de cet homme de conviction visionnaire et rassembleur qui a conduit à une réflexion québécoise importante sur la gestion du territoire forestier et qui a initié l'établissement d'un modèle de conciliation entre l'exploitation forestière et la pratique d'activités récréatives;

ATTENDU qu'il y a lieu que l'Université lui témoigne, à titre posthume, sa gratitude, ses remerciements et sa reconnaissance pour ses accomplissements;

ATTENDU la recommandation de la présidente et du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE à la famille de monsieur Pierre Moreau un témoignage de reconnaissance pour sa contribution exceptionnelle au rayonnement et au développement de l'Université du Québec en Outaouais, mais également à la préservation des majestueuses forêts de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6397

concernant l'approbation de la *Politique de développement durable*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration du Plan stratégique 2016-2020 de l'UQO (résolution 394-CA-6018);

ATTENDU le projet *Vers un campus vert* retenu comme projet stratégique structurant dudit plan stratégique;

ATTENDU les travaux du comité du projet *Vers un campus vert* pour réviser la *Politique environnementale* ainsi que le processus de consultation mené auprès de la communauté universitaire par ledit comité;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Dimitri Della Faille de Leverghem, appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la *Politique de développement durable* de l'Université du Québec en Outaouais;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6398

concernant l'adoption du *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que le *Code de conduite* n'avait pas été révisé depuis 2003;

ATTENDU l'adoption de la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* le 3 décembre 2018;

ATTENDU l'adoption du *Règlement concernant la création du Bureau d'intervention en matière d'inconduite* le 3 décembre 2018;

ATTENDU les consultations du 10 avril au 12 mai 2017 et du 15 avril au 10 mai 2019;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Nadine Le Gal,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence*.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6399

concernant la modification à la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption de la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* le 3 décembre 2018;

ATTENDU l'adoption du *Règlement visant à prévenir et combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence*;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Chrystine Loriaux,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications à la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6400

concernant l'adoption du calendrier universitaire

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2020-2021;

ATTENDU la résolution 359-CE-2856 adoptée par la commission des études du 6 juin 2019;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6401

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 359-CE-2853 de la commission des études du 6 juin 2019;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Joël Éric Olinga Mebada, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et de deuxième cycles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6402

concernant la modification à la résolution 417-CA-6378 relative à l'embauche d'une professeure au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 417-CA-6378 adoptée le 23 avril 2019;

ATTENDU la nécessité d'être détenteur d'un doctorat pour acquérir la permanence;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'AMENDER la résolution 417-CA-6378 en ajoutant la condition suivante :

DE RENDRE l'octroi de la permanence à madame Sylvie Marcotte à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Didactique du français » au Département des sciences de l'éducation, conditionnel à l'obtention du doctorat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6403

concernant la modification à la résolution 417-CA-6380 relative à l'embauche d'une professeure au Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 417-CA-6380 adoptée le 23 avril 2019;

ATTENDU la nécessité d'être détenteur d'un doctorat pour acquérir la permanence;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'AMENDER la résolution 417-CA-6380 en ajoutant la condition suivante :

DE RENDRE l'octroi de la permanence à madame Lysane Paquette à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire «Fondements de l'intervention infirmière» au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6404

concernant la mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les modifications de l'offre de programmes adoptées par les instances au cours de la dernière année;

ATTENDU les listes de regroupements des programmes de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle;

ATTENDU la résolution 359-CE-2858 de la commission des études, tenue le 6 juin 2019, concernant la mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR la mise à jour des listes de regroupements des programmes de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6405

concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle en méthodologie de la recherche en santé et services sociaux

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de création du programme court de deuxième cycle en méthodologie de la recherche en santé et services sociaux;

ATTENDU les annexes électroniques afférentes au projet;

ATTENDU l'analyse financière du programme;

ATTENDU la résolution 122-SCE-265 de la sous-commission des études du 14 mai 2019;

ATTENDU la résolution 359-CE-2875 de la commission des études du 6 juin 2019;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du programme court de deuxième cycle en méthodologie de la recherche en santé et services sociaux;

D'OUVRIER les admissions au programme selon un régime d'admission à temps partiel, à partir du trimestre d'automne 2020;

DE CRÉER une unité administrative interdisciplinaire en santé et services sociaux et y rattacher le programme;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour créer ladite unité administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6406

concernant la modification de l'offre d'admission de programmes de deuxième cycle en administration des affaires (MBA) (0778, 1524, 1923)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 01-15-02-2019 adoptée lors de la réunion du comité des programmes de deuxième cycle en administration des affaires, tenue le 15 février 2019, concernant l'offre à Saint-Jérôme du programme de MBA concentration en comptabilité (1923);

ATTENDU la résolution 02-15-02-2019 adoptée lors de la réunion du comité des programmes de deuxième cycle en administration des affaires, tenue le 15 février 2019, concernant les admissions au programme court en entrepreneuriat (0778) à Gatineau;

ATTENDU la résolution 03-15-03-2019 adoptée lors de la réunion du comité des programmes de deuxième cycle en administration des affaires, tenue le 15 février 2019, concernant l'offre du programme court en entrepreneuriat (0778) à Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 04-15-02-2019 adoptée lors de la réunion du comité des programmes de deuxième cycle en administration des affaires, tenue le 15 février 2019, concernant l'offre du programme de MBA sans exigence de concentration pour le cheminement professionnel (1524);

ATTENDU la résolution 359-CE-2863 adoptée lors de la 359^e réunion de la commission des études tenue le 6 juin 2019, concernant la modification de l'offre d'admission de programmes de deuxième cycle en administration des affaires (MBA) (0778, 1524, 1923);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chrystine Loriaux, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au programme en administration des affaires (MBA), concentration en comptabilité (1923), selon les régimes d'études à temps plein et à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, au campus de Saint-Jérôme, et ce, dès l'automne 2019;

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat (0778) aux trimestres d'hiver, au campus de Gatineau, et ce, dès le trimestre d'hiver 2020;

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat (0778) aux trimestres d'automne et d'hiver, au campus de Saint-Jérôme, et ce, dès le trimestre d'automne 2019;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6406

concernant la modification de l'offre d'admission de programmes de deuxième cycle en administration des affaires (MBA) (0778, 1524, 1923)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

D'APPROUVER l'offre du cheminement professionnel à la maîtrise en administration des affaires (MBA) avec essai (1524) sans exigence de concentration, et ce, dès le trimestre d'automne 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6407

concernant la modification au *Régime d'études de premier cycle* concernant l'intégration des DEC-BAC

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Régime des études de premier cycle* en vigueur à l'UQO;

ATTENDU les ententes DEC-BAC offertes par les universités au Québec;

ATTENDU la nécessité pour l'UQO de maintenir à jour son offre de programme et de répondre aux besoins et aux préoccupations du milieu;

ATTENDU les nouveaux développements dans le système de gestion du dossier étudiant (Gesta) pour le traitement des dossiers de reconnaissances des acquis;

ATTENDU les consultations auprès du registraire et de la direction des études du siège social;

ATTENDU le document présentant les définitions des DEC-BAC dans les universités québécoises DEC-BAC;

ATTENDU le schéma présentant les catégories de DEC-BAC;

ATTENDU le triptyque présentant les modifications au *Régime des études de premier cycle* concernant l'intégration des DEC-BAC;

ATTENDU la résolution 359-CE-2871 de la 359^e réunion de la commission des études du 6 juin 2019 recommandant la modification du *Régime des études de premier cycle* concernant l'intégration des DEC-BAC;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Nadine Le Gal, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification au *Régime des études de premier cycle* concernant l'intégration des DEC-BAC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6408

concernant la modification de la *Politique d'évaluation périodique des programmes*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique d'évaluation périodique des programmes* en vigueur à l'UQO;

ATTENDU le temps fixé pour le processus d'évaluation périodique et l'expérience démontrant que ce délai soit couramment dépassé;

ATTENDU la nécessité d'assurer la validité du processus par l'actualité et la pertinence des données;

ATTENDU le triptyque présentant les modifications à la *Politique d'évaluation périodique de programmes*;

ATTENDU la résolution 359-CE-2873 de la 359^e réunion de la commission des études du 6 juin 2019 recommandant la modification à la *Politique d'évaluation périodique des programmes*;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification de la *Politique d'évaluation périodique des programmes*;

D'APPLIQUER cette modification aux évaluations prévues au calendrier de l'année 2019-2020 et suivantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6409

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du management;

ATTENDU le rapport du Comité de sélection en date du 6 juin 2019;

ATTENDU la résolution n° 1713 de la 141^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences administratives tenue le 10 juin 2019 recommandant l'embauche de madame Alice Friser;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Alice Friser;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Dimitri Della Faille de Leverghem, appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Alice Friser à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « management » au Département des sciences administratives, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} septembre 2019 et se terminant le 30 avril 2021;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Alice Friser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6410

concernant l'approbation du *Règlement du Service de la bibliothèque*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 5,3 b) et l'annexe I du document *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais* qui exposent les différents coûts et pénalités pouvant être imposés par la bibliothèque;

ATTENDU que le document *Politique et règlement concernant le prêt et l'accès aux services de la bibliothèque* fait office de règlement de la bibliothèque et constitue un document officiel adopté par le conseil d'administration;

ATTENDU que les pratiques réelles dans les bibliothèques ont évolué et que le document *Politique et règlement concernant le prêt et l'accès aux services de la bibliothèque* est désuet, que sa dernière modification date de 1996 et qu'il n'a pas été revu depuis;

ATTENDU le projet de remplacer le document *Politique et règlement concernant le prêt et l'accès aux services de la bibliothèque* par le document *Règlement du Service de la bibliothèque* tel que présenté;

ATTENDU que la consultation de la communauté universitaire a eu lieu du 15 avril 2019 au 17 mai 2019 et que le projet de nouvelle version du *Règlement du Service de la bibliothèque* tient compte des commentaires reçus;

ATTENDU qu'une analyse comparative a été effectuée avec plusieurs règlements dans d'autres bibliothèques universitaires québécoises et canadiennes;

ATTENDU que l'application de la nouvelle version du *Règlement du Service de la bibliothèque* n'aura pas d'impact financier;

ATTENDU que la nouvelle version du *Règlement du Service de la bibliothèque* a été réalisée de façon à ce qu'il puisse être mis à jour facilement, sans qu'une révision complète soit nécessaire;

ATTENDU que les modalités de prêt des collections et d'équipements de la bibliothèque sont déterminées par la Direction du service de la bibliothèque et sont disponibles sur le site Web de la bibliothèque;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice au développement du Campus de Saint-Jérôme de laquelle relève le service de la bibliothèque;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le *Règlement du Service de la bibliothèque* tel que présenté lequel remplacera le document *Politique et règlement concernant le prêt et l'accès aux services de la bibliothèque*;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6410

concernant l'approbation du *Règlement sur la bibliothèque*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

DE MANDATER la vice-rectrice au développement du Campus de Saint-Jérôme et le directeur du service de la bibliothèque de s'assurer de la mise en application de la nouvelle version du *Règlement du Service de la bibliothèque*;

DE MANDATER le secrétaire général d'informer la communauté universitaire de l'adoption de la nouvelle version du *Règlement du Service de la bibliothèque*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6411

concernant l'adoption du Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Règlement général 6 : Ressources humaines*, de l'Université du Québec;

ATTENDU le Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais adopté par le conseil d'administration le 21 juin 2010 (résolution 344-CA-5214);

ATTENDU la nécessité de procéder à la négociation du protocole avec le personnel administratif;

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la modification des textes du Protocole de l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le nouveau Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, à compter du 18 juin 2019;

DE MANDATER le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des ressources humaines pour signer ledit protocole pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6412

concernant la modification au Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

ATTENDU que depuis le 1^{er} mai 2018, les conditions de rémunération accordées à un membre du personnel de direction supérieure doivent être conformes aux conditions d'encadrement de la rémunération prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

ATTENDU que ces conditions d'encadrement comprennent des responsabilités pour les conseils d'administration à l'égard d'un cadre de rémunération, ainsi que des responsabilités pour les établissements encadrant la reddition de comptes et la transparence;

ATTENDU le *Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO* adopté le 29 octobre 2018 (résolution 413-CA-6292);

ATTENDU que des modifications doivent être apportées audit Cadre afin de le rendre conforme aux conditions de rémunération des cadres supérieurs prévues à la règle 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications au *Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6413

concernant l'attestation du respect des conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 5.11 *des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

ATTENDU que depuis le 1^{er} mai 2018, les conditions de rémunération accordées à un membre du personnel de direction supérieure doivent être conformes aux conditions d'encadrement de la rémunération prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

ATTENDU que ces conditions d'encadrement comprennent des responsabilités pour les conseils d'administration à l'égard d'un cadre de rémunération, ainsi que des responsabilités pour les établissements encadrant la reddition de comptes et la transparence;

ATTENDU que conformément à l'article 5.11 desdites Règles, chaque établissement doit transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur un rapport d'audit portant sur l'application et le respect des conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure, et ce, au plus tard le 31 mai de chaque année;

ATTENDU qu'en cette première année d'application de l'article 5.11, la date de dépôt de ce rapport a été reportée au 30 septembre 2019;

ATTENDU qu'afin d'éviter des retards dans le versement de la partie de la subvention de fonctionnement réservée pour l'année 2018-2019, le Ministère demande aux conseils d'administration d'attester du respect des conditions de rémunération, et ce, au plus tard le 14 juin 2019;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Nadine Le Gal,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTESTER que l'Université du Québec en Outaouais respecte les conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6414

concernant le renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec au 1^{er} juin 2019

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 7 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU les recommandations favorables formulées le 10 mai 2019 par le Comité réseau sur les assurances collectives, et le 24 mai par la commission de l'administration et des ressources humaines, relativement au renouvellement des contrats d'assurance collective avec Desjardins Sécurité financière et Financière Manuvie au 1^{er} juin 2019;

ATTENDU la résolution 2019-5-AG-R-52 adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec le 29 mai 2019;

ATTENDU que les établissements membres de l'Université du Québec doivent ratifier le renouvellement des contrats d'assurance collective réseau;

ATTENDU qu'il est de la juridiction du conseil d'administration de ratifier ce renouvellement de contrat;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les propositions de renouvellement des contrats d'assurance collective de Desjardins Sécurité financière et de Financière Manuvie pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 et les ajustements de primes en découlant;

DE RATIFIER le renouvellement des contrats précités et de transmettre copie de cette résolution au secrétaire général de l'Université du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6415

concernant la modification au plan des effectifs pour l'année 2019-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le plan des effectifs au 1^{er} août 2019;

ATTENDU la « situation budgétaire 2019-2020 et les orientations budgétaires 2019-2020 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au conseil d'administration du 3 décembre 2018;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Chrystine Loriaux,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications au plan des effectifs pour l'année 2019-2020, tel que déposé à l'annexe 1, comprenant les modifications suivantes :

Au 1^{er} août 2019 :

1. **d'abolir** un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en aménagement des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments à Gatineau;
2. **de créer** un (1) poste bureau du personnel de soutien de commis à la réservation et à l'attribution de locaux (non officiel) au Service des terrains et bâtiments à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6416

concernant la mise à jour et priorisation des projets du Plan décennal d'investissements universitaires 2020-2030

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'obligation de l'Université de transmettre son Plan décennal d'investissements universitaires (PDIU) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour être conforme à la loi et au règlement sur les investissements universitaires;

ATTENDU que le PDIU se veut un exercice de planification et de priorisation des investissements pour le MEES et le MEI;

ATTENDU que le PDIU n'est pas considéré par le MEES et le MEI comme une demande de financement;

ATTENDU que le PDIU 2020-2030 doit être appuyé par une résolution du conseil d'administration;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le Plan décennal d'investissements universitaires 2020-2030 de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6417

concernant la nomination d'un membre au comité exécutif

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 95 et suivants du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

ATTENDU que le conseil d'administration doit procéder à la nomination des membres internes et externes du comité exécutif en vertu de l'article 56.6 a) du *Règlement général*;

ATTENDU qu'il est requis de remplacer madame Rokia Missaoui qui a remis sa démission le 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU que la durée des mandats est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Louise Renaud Labrie, chargée de cours et membre du conseil d'administration, pour siéger à titre de membre interne du comité exécutif, pour un mandat de deux ans, soit du 18 juin 2019 au 17 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6418

concernant la nomination d'une professeure à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU l'article 103 du *Règlement général* et l'article 4.2 du *Règlement des procédures de désignation ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la convocation conjointe du secrétaire général et du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la tenue de l'assemblée générale dudit syndicat, le 24 avril 2019, et la désignation de professeurs;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Julie Bérubé, membre de la commission des études à titre de professeure occupant un poste de direction de département, de module ou de responsabilités de programmes de cycles supérieurs, pour un mandat de deux (2) ans débutant le 18 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6419

concernant la nomination de membres au comité permanent sur les violences à caractère sexuel

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 8 décembre 2017, de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (ci-après la Loi sur les violences à caractère sexuel);

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur les violences à caractère sexuel* qui mentionne que tout établissement doit établir une politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel au sein de sa communauté universitaire en reconnaissant à tous les membres de celle-ci le droit fondamental à un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de violences à caractère sexuel;

ATTENDU l'adoption de la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* le 3 décembre 2018;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général le 26 mars 2019 et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes pour un mandat débutant le 18 juin 2019 et se terminant au plus tard le 17 juin 2021 :

- Madame Karine Baril à titre de professeure;
- Madame Isabelle Marchand à titre de professeure;
- Madame Catherine Béland à titre de chargée de cours;
- Madame Ursula Dika à titre de chargée de cours;
- Madame Carolle Moyneur à titre d'employée (personnel de soutien, personnel professionnel et du personnel administratif);
- Madame Liette Faubert à titre de cadre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 418-CA-6420

concernant la nomination d'un président du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-huitième réunion tenue le lundi 17 juin 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université adopté le 15 décembre 1998;

ATTENDU l'article 14 dudit Code d'éthique qui prévoit la formation d'un comité d'éthique responsable de l'application dudit Code et qui est composé de trois (3) membres, dont deux (2) membres du conseil d'administration, et d'un membre externe qui en assume la présidence;

ATTENDU la fin de mandat du membre externe et président du comité, monsieur François Jetté, le 18 février 2019, et la nécessité de lui désigner un successeur;

ATTENDU les démarches effectuées pour intéresser une personne possédant l'expérience et les compétences nécessaires à l'exercice d'une telle charge;

ATTENDU l'intérêt exprimé par monsieur Bruno Bonneville, associé principal de l'Institut sur la gouvernance et ex-directeur général de la Commission du droit du Canada, pour exercer cette charge;

ATTENDU les compétences et l'expérience de monsieur Bonneville, dont celle de la gouvernance des organismes publics et des enjeux qui caractérisent le fonctionnement des instances;

ATTENDU la recommandation de la présidente;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Bruno Bonneville, à titre de membre externe et président du comité de gouvernance et d'éthique des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un premier mandat de trois ans, soit du 18 juin 2019 au 17 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général